

DÉLIBÉRATION N° 2024-60  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Date de la convocation :	
19 juin 2024	
Date de séance :	
25 juin 2024	
Date d'affichage du compte-rendu :	
26 juin 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	06
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	PUHETINI Sylvana
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	BORDET Patrick
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TEATA Marcelino
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau		X	MARTIN Alfred
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

**OBJET :**

**MODIFICATIVE N°1 DU  
BUDGET PRINCIPAL 2024 .**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n°2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles de la partie législative L.5211-36, L.2312-1 et L.2121-12 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de Polynésie française et à leurs établissements publics ;

Vu les circulaires n° 1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n° 8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu la délibération n° 2024-01 du 27 février 2024 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n° 2024-11 du 26 mars 2024, approuvant le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023 de la commune de Papeete ;

Vu la délibération n° 2024-13 du 26 mars 2024, approuvant le budget principal 2024 de la commune de Papeete ;

Vu l'avis de la commission permanente des « finances » du 11 juin 2024 ;

Vu le rapport n° 2024 -22 du 11 Juin 2024 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6<sup>e</sup> adjointe au Maire ;

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

#### ADOPTE

**Article 1 :** Le budget principal de la commune de Papeete, exercice 2024, est modifié en section d'investissement, en recettes et en dépenses, comme suit :

#### I. En recettes :

Imputation	Libellé	Montant
1311 OP2023012 814 02	Subv Etat travaux éclairage public phase 4	118 800 000
1322 OP2023007 020 02	Subv Pays travaux encapsulage HDV	-45 300 000
1337 OP2023016 212 03	Subv FIP - Installation clôture et portails HTVN	38 000 000
1337 OP2024001 212 02	Subv FIP travaux de réaménagement de l'école Pinai	28 500 000
1337 OP2024002 811 02	Subv FIP travaux assainissement pour percement voiries Manuhoe (PRU)	76 435 249
1311 OP2020008 824 02	Subv Etat - Action 4.5	-56 637 167
1311 OP2021007 824 02	Subv Etat - Action 4.10	-12 617 902
1311 OP2021008 824 02	Subv Etat - CRSD	148 823 804
1312 OP2020008 824 02	Subv Pays - Action 4.5	-49 557 522
1312 OP2021008 824 02	Subv Pays - CRSD	49 557 522
	<b>TOTAL</b>	<b>296 003 984</b>



## II. En dépenses

Imputation	Libellé	Montant
2135 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	6 215 734
2031 OP2021002 412 03	Etudes – Rénovation Stade Willy-Bambridge	50 000
2313 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage HDV	-183 000 000
2135 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage HDV	138 000 000
2128 OP2023016 212 03	Installation clôture et portails HTVN	40 000 000
2135 OP2024001 212 03	Travaux de réaménagement de l'école Pinai	30 000 000
2151 OP2024002 811 03	Travaux d'assainissement pour percement voiries Manuhoe (PRU)	95 600 000
2031 OP2021008 824 03	Etudes - CRSD	59 000 000
2135 OP2020008 824 03	Réaménagement voirie, espaces publics Action 4.5 CRSD	-199 664 531
2135 OP2021008 824 03	Travaux - CRSD	309 802 781
	<b>TOTAL</b>	<b>296 003 984</b>

**Article 2 :** La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,*

Le secrétaire de séance  
  
Patrick BORDET

Monsieur Le Maire  
  
Michel BUIILLARD

**RAPPORT N°2024-22**

**relatif à un projet de délibération modificative n°1 du budget principal 2024 de la commune de Papeete**

Monsieur le Maire,  
 Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales applicable aux communes de Polynésie française dispose que le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

La présente proposition de modification du budget principal 2024 de la commune de Papeete a pour objectif de rééquilibrer l'ensemble des chapitres budgétaires à partir des inscriptions faites lors du vote du budget en mars 2024, au vu des arrêtés de financement sur diverses opérations d'investissement notifiés après le vote du budget et pour une meilleure lisibilité desdites opérations tant en recettes qu'en dépenses, notamment, concernant les études et travaux du CRSD (contrat de redynamisation des sites de défense).

Il convient également de corriger une erreur matérielle portant sur l'affectation du résultat qui est de 157 834 077 francs au lieu de 157 834 076 francs, soit un écart de 1 franc.

Il est rappelé que le conseil municipal vote le budget par chapitre et opération individualisée en section d'investissement.

**I. En recettes :**

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
1311 OP2023012 814 02	Subv Etat travaux éclairage public phase 4	118 800 000
1322 OP2023007 020 02	Subv Pays travaux encapsulage HDV	-45 300 000
1337 OP2023016 212 03	Subv FIP - Installation clôture et portails HTVN	38 000 000
1337 OP2024001 212 02	Subv FIP travaux de réaménagement de l'école Pinai	28 500 000
1337 OP2024002 811 02	Subv FIP Travaux d'assainissement pour percement voiries MANUHOE (PRU)	76 435 249
1311 OP2020008 824 02	Subv Etat - Action 4.5	-56 637 167
1311 OP2021007 824 02	Subv Etat - Action 4.10	-12 617 902
1311 OP2021008 824 02	Subv Etat - CRSD	148 823 804
1312 OP2020008 824 02	Subv Pays - Action 4.5	-49 557 522
1312 OP2021008 824 02	Subv Pays - CRSD	49 557 522
<b>TOTAL</b>		<b>296 003 984</b>

**II. En dépenses**

En investissement :

Imputation	Libellé	Montant
2135 OP2020005 212 03	Etudes désamiantage école Pinai (et rénovation)	6 215 734
2031 OP2021002 412 03	Etudes – Rénovation Stade Willy Bambridge	50 000
2313 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage HDV	-183 000 000
2135 OP2023007 020 03	Travaux d'encapsulage HDV	138 000 000
2128 OP2023016 212 03	Installation clôture et portails HTVN	40 000 000
2135 OP2024001 212 03	Travaux de réaménagement de l'école Pinai	30 000 000
2151 OP2024002 811 03	Travaux d'assainissement pour percement voiries MANUHOE (PRU)	95 600 000
2031 OP2021008 824 03	Etudes – CRSD	59 000 000
2135 OP2020008 824 03	Réaménagements voiries, espaces publics Action 4.5 CRSD	-199 664 531
2135 OP2021008 824 03	Travaux - CRSD	309 802 781
<b>TOTAL</b>		<b>296 003 984</b>

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération modificative n° 1 du budget principal 2024.

Papeete le 11 juin 2024  
Le rapporteur  
Alice RIJKAART  
6<sup>ème</sup> adjointe au maire

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003788-2024.0625-DEL2024\_6.0-